



## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGLÈLE-DE-MONNOIR

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 9 novembre 2015 à compter de 18 h 30 en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents M. Michel Picotte, maire ainsi que les conseillers suivants :

M. Denis Paquin, conseiller au poste # 1  
Mme Thérèse Larose D'Amours, conseillère au poste # 2  
M. Claude Gingras, conseiller au poste # 4  
M. Francis Côté, conseiller au poste # 5

Sont absents : Mme Josée Desrochers, conseillère au poste # 3  
M. Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

L'avis de convocation a été transmis conformément au *Code municipal* à tous les membres du Conseil municipal, le 5 novembre 2015, afin de prendre en considération les sujets suivants :

### 1 Dépôt du rapport du maire

Conformément à l'article 955 du *Code municipal Québec*, M. Michel Picotte, maire, dépose son rapport sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir. Son rapport traite notamment des états financiers 2014, des indications préliminaires de l'exercice en cours, de la rémunération des membres du Conseil, des orientations du budget 2016, du programme triennal d'immobilisation et des orientations budgétaires pour l'exercice financier 2016.

Son rapport se termine avec la liste des contrats comportant une dépense supérieure à 25 000 \$ que la Municipalité a conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle le dernier rapport de la situation financière de la Municipalité a été fait ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Résolution numéro 15-11-253

### 2 Distribution du rapport du maire

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** d'autoriser la publication du rapport du maire dans le bulletin municipal l'Angevoix de novembre 2015 pour qu'il soit distribué à chaque adresse civique dans la Municipalité et ce, conformément aux dispositions de l'article 955 du *Code municipal*.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

3 Période de questions

---

Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.

Résolution numéro 15-11-254

4 Clôture de la séance

---

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** que la séance soit levée.  
**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

---

Maire

---

Directrice générale et  
secrétaire-trésorière